

à Mesdames et messieurs les maires ruraux

L'Association de Défense des Écoles Rurales Publiques du 64 lutte depuis maintenant près d'un an pour tenter d'enrayer la destruction programmée des petites écoles rurales :

- l'an dernier, mise en danger des écoles à classe unique par le refus de dérogation d'inscription des enfants de moins de 5 ans
- cette année, coup de massue de la "Convention ruralité" qui annonce une politique de regroupements brutale et sans concertation visant les petites écoles rurales jusqu'à 4 classes, voire au-delà.

Sous de prétendus prétextes pédagogiques, la raison d'être de cette convention est purement comptable, tout le monde le sait, en premier lieu l'administration qui avance masquée.

S'il n'existe aucune preuve de l'efficacité des grands groupes, les études et enquêtes montrant les bienfaits pédagogiques de la classe multi-niveaux **et plus particulièrement de la classe unique** ne manquent pas et n'ont jamais été démenties par une quelconque étude récente.

Notre département a des spécificités particulières : s'il y a bien deux pôles urbains forts, ils ne représentent pas le tiers du département. Le centre et plus encore le sud du département sont caractérisés par un milieu rural dont la moitié est composée de communes isolées hors influence des pôles urbains.

L'ADERP64 a produit un contre powerpoint (que vous trouverez en PJ) en réponse à celui que le DASEN a présenté aux maires lors de sa réunion du 18 janvier.

M. Lasserre, Président du Conseil Départemental, nous a invités à le rencontrer. Par la suite le Conseil Départemental a voté une motion claire : **Le Conseil Départemental n'apportera son soutien qu'aux RPI « fondés sur un accord de l'ensemble des élus concernés, en concertation avec les équipes pédagogiques. » Pas question par contre de « cautionner des engagements contraints. »**

Cette « convention ruralité » n'est en fait qu'un marché de dupes, uniquement basé sur des critères purement économiques où l'enfant est quantité négligeable. Présentée comme un accord gagnant-gagnant par le DASEN, il est clair que le seul gagnant sera l'administration car elle récupèrera à coup sûr des postes à court ou moyen terme. Par contre, les enfants seront transportés dans des bus dès leur plus jeune âge. Il y gagneront quoi eux, à part des journées plus longues et plus fatigantes ?...

**Ne serait-ce pas eux qui devraient être au centre de toutes les préoccupations ?**

Loin de préserver l'école rurale, elle la conduira inéluctablement à sa disparition pure et simple.

La perception de la gravité de la situation se manifeste de plus en plus fort un peu partout en France. Nous sommes en relation avec d'autres collectifs (Lot, Creuse, Gers...)

L'ADERP64 a des objectifs précis :

- 1. Pas de RPI contraint**
- 2. La possibilité pour toutes les écoles qui le souhaitent de scolariser les enfants de moins de 5 ans avec accord écrit du DASEN**

### **3. Que tous les élèves scolarisés en classe unique soient comptabilisés dans les effectifs par le DASEN**

Il faut une **libre concertation** de toutes les parties concernées : parents, élus, enseignants etc. On ne signe pas un RPI sur un coin de table en faisant fi de l'opinion des personnes concernées.

Si les refus de dérogation pour les moins de 5 ans perdurent, les classes uniques sont mathématiquement condamnées à terme. Il est aisé de comprendre que, si on assèche les entrées des petits, les effectifs vont fatalement baisser. En effet, il est établi et vérifiable que les PS inscrits dans une autre école, ne reviennent plus, ou très rarement, à l'école du village, ce qui se comprend aisément, les parents ayant pris par obligation leurs dispositions pour s'organiser.

Il est important de souligner que ces dérogations sont encore accordées dans d'autres départements ruraux, par exemple : Cantal, Nice, Hautes-Alpes, Aude, etc.

Il faut en finir avec **les pressions inacceptables et les mensonges du DASEN.**

Les exemples ne manquent pas. Le dernier en date : Larrau (village de montagne).

- Suite à une demande de dérogation envoyée par des parents le 19 décembre 2015; le maire de Larrau a reçu un mail de Mme Dejoux, IEN d'Ustaritz, le 8 février 2016 : *"Monsieur le maire, Conformément à notre échange téléphonique de ce matin, je vous confirme que vous pourrez continuer à inscrire les enfants de trois ans dans votre école à la rentrée 2016"*
- Par un courrier du 8 mars, le DASEN revient sur cette décision et refuse à nouveau les dérogations pour les trois ans : *"J'ai l'honneur de vous confirmer (sic) qu'il n'est pas possible, en effet, d'accorder des dérogations pour la scolarisation d'élèves de petite section dans des écoles à classe unique..."*

Comment, et de quel droit, le DASEN peut-il désavouer son IEN qui est la mieux placée pour connaître le contexte de l'école ? Surtout que sa réponse intervient au-delà du délai légal administratif de 2 mois !

Beaucoup de communes concernées ont largement investi dans leur école et cela non plus n'est pas pris en compte.

Il est proprement inadmissible de faire des économies sur le dos des enfants, **l'école rurale ne peut pas et ne doit pas être l'unique levier de la refondation de l'école.**

Ce n'est pas aux élus de faire le travail pour l'Education Nationale, en définitive on demande aux maires de saborder leur propre école !

Afin de peser sur cette administration aveugle et sourde, qui se moque éperdument du monde rural, nous espérons que lors de votre congrès vous puissiez soutenir notre action. Vous êtes certainement les mieux placés pour défendre la ruralité.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire notre demande et nous espérons que vous apporterez votre pierre à la défense du monde rural

Ruralement,  
L'ADERP64

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site : <http://ccu64.runenow.com>